



L'INSERTION

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

Optimiser les parcours d'insertion et d'emploi, via une démarche d'information, de sensibilisation et de mobilisation axée sur les valeurs d'une économie verte, durable et solidaire.

LES PUBLICS PRIORITAIREMENT VISES :

Les critères d'éligibilité sur les postes d'insertion sont ceux prévus par la loi pour l'entrée dans les ACI ou EI et notamment :

- Personne au chômage depuis plus d'un an ou âgée de plus de 50 ans
- Personne handicapée
- Personnes jeunes sans diplôme ou avec une difficulté sociale particulière

Le public visé prioritairement dans le projet, correspond à toutes les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et notamment :

- Les bénéficiaires de minima sociaux (revenu de solidarité active (RSA), allocation temporaire d'attente (ATA), allocation de solidarité spécifique (ASS),
- Les séniors
- Les jeunes
- Les bénéficiaires d'allocation aux adultes handicapés (AAH)

PARCOURS D'INSERTION :

Les métiers associés aux activités opérationnelles concernent les secteurs de l'environnement et des déchets, du transport, de la logistique, de l'artisanat et de la vente.

Les activités permettent de proposer 12 paliers de progression possibles.





L'INSERTION

LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

Le programme d'accompagnement socio-professionnel se caractérise par les engagements suivants :

- Inscription du plan d'accompagnement dans un parcours global d'insertion.
- Travail en synergie avec les partenaires locaux de l'insertion
- Construction de la démarche en fonction des compétences du réseaux de proximité des partenaires de l'insertion
- Synergie avec les acteurs économiques et les acteurs solidaires.

Il est décliné suivant 3 axes:

Axe 1 : L'accueil, le recrutement et l'intégration.

Axe 2 : L'accompagnement socio-professionnel, pris en charge par un Conseiller en Insertion socio-professionnel sur les aspects liés au projet professionnel et par les encadrants sur les aspects liés à la transmission des savoirs faire et des savoirs être.

Axe 3 : Formation des salariés en insertion et des encadrants.

LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL EST CONSTRUIT DE FAÇON A :

- Optimiser le travail des encadrants et de l'accompagnateur socioprofessionnel :
 - En les associant dans le cadre d'un comité de direction, de façon à les associer pleinement dans le management de l'ACI.
 - En mettant en oeuvre une formation spécifique de l'équipe d'encadrement à la psychopédagogie et à la psychosociologie de façon à améliorer leur capacité de repérage des problématiques psychologiques des bénéficiaires et de gestion de la dynamique de groupe.
- Optimiser le plan de formation en s'attachant à :
 - Mettre en oeuvre des formations collectives sur les compétences de base en partenariat avec les acteurs de l'insertion du territoire,
 - Mettre en oeuvre une offre de formation individualisée, dont le financement sera recherché notamment auprès d'Uniformalion.
 - Compléter l'offre habituelle et par une offre de formation interne destinée à sensibiliser les personnels en insertion aux opportunités d'avenir que représentent les secteurs de l'environnement et de l'artisanat.

